

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Réunion du COP 15 n°5
du 05 octobre 2016

**Présentation du projet
de stratégie de communication et de concertation**
par Kyvan FARZAMI (AIRE PUBLIQUE)

**Présentation de l'organisation pour élaborer le Projet
d'Aménagement et de Développement (PADD)**
par Etienne GUYOT (EPODE)

Destinataires du compte rendu:

- Membres du COP15
- Personnes Publiques Associées (PPA)
- Bureaux d'Etudes (BE) missionnés
- Techniciens CCHC

Annexes :

- Liste de présence
- Supports de présentation (version numérique) des bureaux d'étude

Compte-Rendu réalisé par JF. BAILLEUX avec le soutien de L. GLEIZES, E. GUYOT, K. FARZAMI



épode
Territoire(s)



Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Haut-Chablais**
Contact : Responsable Urbanisme - Jean-François BAILLEUX
Courriel : direction-urbanisme@hautchablais.fr
Tél : 04 50 84 68 15

Interlocuteurs principaux : **EPODE – BLEZAT**
Tél : 04 79 69 39 51 – Fax : 04 79 96 31 09
Email : e.guyot@epode.eu
Email : mickael.etheve@blezatconsulting.fr

Dossier n° 16032

Madame la Présidente ouvre la séance de du cinquième COP15.

Présentation du projet de stratégie de communication et de concertation

Stratégie de Concertation ?

Après une présentation rapide de l'agence Aire Publique, Kyvan FARZAMI aborde le volet concertation de son exposé.

Il est rappelé que la concertation ne doit pas débiter lors du lancement de l'enquête publique (alors que le projet est dans sa phase d'arrêt) mais bien être envisagée au plus tôt dans la procédure, avec une phase préalable de communication, d'information auprès du public.

Pour Monsieur FARZAMI la communication peut prendre plusieurs formes complémentaires : bulletin CCHC, sites Internet, campagnes d'affichage, infographies animées, dépliants... L'objectif étant bien de communiquer pour **expliquer ce qu'est la démarche PLUi**. Les outils existent il faut déterminer le fond.

Pour définir la stratégie de communication et de concertation il y a lieu que les élus se posent certaines questions :

Quel message voulons-nous faire passer ?

Qui souhaitons-impliquer dans la démarche PLUi ? Le public au sens large ? Des représentants spécifiques ? Qui inclue-t-on dans la société civile ?

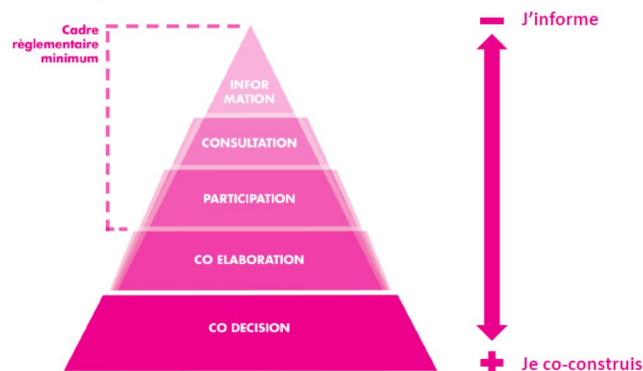
Pour les élus ayant une expérience significative en matière de d'élaboration de documents d'urbanisme comme Gérard Berger, Maire de Morzine-Avoriaz : « les administrés n'ont pas de vision du PLUi, ce qui va les intéresser c'est de savoir si leur terrain restera constructible ou non ».

Pour l'agence Aire Publique, il est important de se libérer de cette image réductrice, bien que vécue dans de nombreuses réunions publiques..., et démontrer que le PLUi-H ne se limite pas aux zones constructibles, c'est l'expression d'un projet global incluant d'autres thématiques (déplacements, paysage, équipements...) et prenant en compte toutes les catégories de population (propriétaires occupants, bailleurs, jeunes, ...moins jeunes) avec la difficulté il est vrai de capter certaines de ces catégories.

Rappel : La concertation est un droit inscrit dans le Code de l'Urbanisme (Art. L.103-2 à L.103-6).

De l'information à la co-décision

'Quand tu me le dis, je l'entends, quand tu me l'expliques, je l'accepte, quand tu m'impliques, je l'assume'



Extrait présentation Aire Publique page 19

S'en suit une discussion sur « la position du curseur » à déterminer par les élus du COP15 : si la volonté n'est pas de se limiter au seul cadre réglementaire il n'apparaît pas opportun de laisser prendre les décisions finales ou les arbitrages par la population (il est rappelé que le temps d'études est compté au regard de la loi ALUR : maxi 31/12/2019)

Une co-élaboration du PLUi-H doit être ciblée pour être efficace, avec les principaux acteurs du territoire tels que les associations, ou les acteurs socio-professionnels.

Une crainte légitime est exprimée sur le fait d'avoir à gérer des conflits au détriment du partage constructif des idées.

Pour Henri ANTHONIOZ : « ceux qui vont s'intéresser au PLUi sont ceux qui veulent ou qui vont en retirer quelque-chose ».

Face au scepticisme d'une concertation n'offrant que peu d'intérêt, car les expériences démontrent que ce sont souvent les mêmes remarques qui sont soulevées lors des réunions publiques, s'oppose une volonté de transparence, d'information du public et d'ouverture des débats pour se donner la possibilité d'entendre des idées qui pourraient être innovantes ou à minima partagées.

Ainsi Etienne GUYOT fait part des thématiques abordables en matière de concertation : « Il y a des sujets plus faciles que d'autres, par exemple sur une commune en Haute Savoie : l'association de vélos a été consultée pour la mobilité douce et des éléments concrets ont pu être apportés.

Le PLUi doit être un champ d'expression. Bien identifier les acteurs qui peuvent apporter des réflexions.

Il rappelle aussi que c'est la Loi en vigueur qui amène aujourd'hui à une réduction des espaces constructibles. Compte-tenu des caractéristiques du territoire (pentes fortes, risques naturels...), la réduction d'un certain % imposée par le Préfet est plus dure à assimiler qu'ailleurs.

Il sera toutefois plus facile de justifier nos choix par une concertation large, un projet expliqué et compris.

Pour Jacqueline GARIN tout le monde doit pouvoir s'exprimer, « les râleurs » mais aussi « les silencieux », les élus sont là pour gérer le territoire et expliquer.

Cyrille GALAY renforce le propos en rappelant qu'il n'y a pas que des propriétaires qui vivent sur le territoire.

En aparté Gérard Berger demande s'il y a lieu de diffuser le Porter A Connaissance de l'Etat.

Christophe MUTILLOD considère que ce document technique n'est pas adapté à une diffusion grand public, une synthèse doit-être faite si l'on veut communiquer sur le PAC.

Christophe MUTILLOD lance : « qu'avant de choisir les outils, il faut d'abord répondre définir le niveau de co-élaboration souhaité par les élus

Le principal risque de la concertation étant d'entrer dans une forme d'hypocrisie pour répondre aux obligations réglementaires ».

L'idée qui ressort des débats du COP15 n'est pas de donner aux administrés le sentiment d'une possibilité « co-décision » du projet mais bien de définir une stratégie de « co-élaboration » maîtrisée, cette « co-élaboration » pouvant se mettre en place avec des acteurs ciblés représentatifs de la population ou ayant un regard averti sur les enjeux.

Outils de la Communication

Il est rappelé les modalités arrêtées par le Conseil Communautaire :

Être en conformité avec la délibération

- Ce que prescrit la délibération du 15 décembre 2015 → **Ce qu'il faut prévoir a minima :**

- Mise à disposition des documents d'élaboration du projet de PLUi au fur et à mesure de leur avancement au siège de la communauté de communes, dans les mairies des communes membres et sur le site internet de la communauté de communes ;
- Publication une fois par année d'une information sur l'avancement de la procédure dans le magazine d'information de la CCHC, via les bulletins des communes lorsqu'ils existent et sur le site internet de la CCHC;
- Organisation de réunions publiques à différents stades d'avancement de la procédure. Ces réunions pourront être thématiques ou générales. Elles regrouperont plusieurs communes ;
- Mise en place au siège de la CCHC et dans les mairies des 15 communes membres d'un registre laissant la possibilité d'inscrire observations et propositions (observations et propositions pourront également être adressées par courrier).



Ne pas être en conformité avec la délibération = risque de recours

Ci-après un aperçu des questions posées sur le volet communication

Avec les réponses de l'assemblée

Quelle identité pour le PLUi-H ?

Que souhaitons-nous dire aux acteurs du territoire?

La vérité ! Infos lisibles, explication du contexte

Que voulons-nous qu'ils retiennent ?

Quelle identité pour le PLUi-H ?

Un territoire actif au cadre de vie reconnu

À ajouter à la liste : Avoriaz, patrimoine, authenticité

Un territoire à vivre ensemble

L'accroche, le nom de la démarche?

« Pensons ensemble le Haut-Chablais »

Projet de territoire du Haut Chablais

Plan Local d'Urbanisme et d'habitat intercommunal (en sous-titre)

Extrait des Outils de communications mobilisables :

Sont présentés ci-après ceux ayant reçus un écho favorable du COP15

D > prévu dans la délibération

- ✓ Registre (D) :
Prévoir une présentation et une localisation attractive ?
- ✓ Articles (D) :
Sandra LARDY propose qu'une publication régulière soit faite dans les journaux locaux en réservant un espace spécifique dédié à la CCHC
- ✓ Contenus internet (D) :
Information régulière sur l'avancement du projet, mobilisation du public par des questionnaires par exemple
- ✓ Réunions publique (D) :
Les rendre plus attractive par la mise en place d'un ciné-débat par exemple
- ✓ Enquête qualitative numérique :
Intégrer un module sur le site Internet de la CCHC.
- ✓ Mise en place d'un stand itinérant :

Débat non tranché sur cette proposition : des suggestions ont été émises pour la mise en place d'un camion itinérant

- ✓ Mise en place d'une newsletter dédiée à la démarche

Compte tenu que le « curseur » de la concertation et que les outils de la communication n'ont pas été entièrement définis il est proposé qu'un arbitrage soit demandé au Bureau Communautaire du vendredi 04 novembre prochain.

Présentation de l'organisation pour élaborer le PADD

Etienne GUYOT présente une méthodologie de travail pour élaborer le PADD d'ici le 30 mars 2017. Elle s'appuie sur la méthode déjà éprouvée lors du Diagnostic croisé à savoir des travaux en ateliers par les membres du COP15 lors de deux soirées.

Lors de ces travaux il sera abordé les enjeux et projets communaux et intercommunaux par secteurs sur carte et par thématiques.

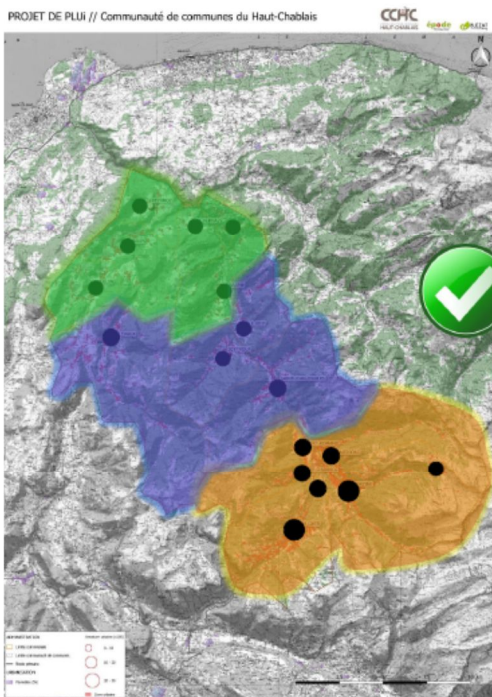
Afin de faciliter le travail, des sous-groupes sont proposés sous forme de bassin de vie.

Lors de la présentation des trois « bassins de vie » identifiés que sont : les stations, les bourgs supports de station, et les lieux résidentiels et agricoles, Patrick COTTET-DUMOULIN a revendiqué le fait que Saint Jean d'Aulps est aussi Station.

Une discussion est engagée sur cette question. D'autres communes comme Bellevaux et Le Biot peuvent prétendre également être actives sur le plan touristique.

Etienne GUYOT défend le fait que ce « découpage » ponctuel est rendu nécessaire pour faciliter le travail en sous-groupe et qu'une répartition homogène doit être mise en place. Le bassin de vie est un « outil » permettant d'être plus efficace dans l'élaboration du document, il y a bien entendu des interactions fortes entre ces secteurs. Il ne s'agit pas de les opposer mais de les unir dans la co-construction d'un projet commun à l'échelle de la CCHC. Une restitution commune du travail par bassin est prévue dans le cadre des ateliers de travail.

Au final il est retenu les sous-groupes ci-après :



- Travail en bassin de vie
- ++ Travail en sous groupe
- ++ Cohérence géographique
- ++ Enjeux Communs
- ++ Logique de déplacement



Proposition RETENUE LE 05 octobre 2016 en COP 15

- BASSIN DE VIE # A** (5)
Les Gets, Morzine-Avoriaz, Montriond, La Côte d'Arbroz, Essert Romand
- BASSIN DE VIE # B** (4)
Bellevaux, Saint Jean d'Aulps, Seytroux, Le biot
- BASSIN DE VIE # C** (6)
La Baume, La Forclaz, La Vernaz, Reyvroz, Vailly, Lullin

Madame la Présidente remercie tout le monde pour la richesse des échanges et donne rendez-vous au COP15 au 15 novembre prochain

Annexe 1

Présents à la réunion du COP15 n°5 du 05/10/2016

COMMUNE	NOM	Prénom	Fonction
BELLEVAUX	BATUT	Nadine	Conseillère
BELLEVAUX	CONVERSET	Michel	Adjoint
BELLEVAUX	PASQUIER	Régis	Conseiller
ESSERT ROMAND	MUFFAT	Jean-François	Adjoint
LA BAUME	DALLA LANA	Françoise	Conseillère
LA BAUME	TISSOT CHAMPELOVIER	Nadine	Conseillère
LA FORCLAZ	GALLAY	Cyrille	Adjoint
LA FORCLAZ	GALLAY	Gilbert	Maire
LA VERNAZ	GARIN	Jacqueline	Maire
LA VERNAZ	HAUTEVILLE	Laurent	1er Adjoint
LE BIOT	JAMMET	Geneviève	Adjointe
LE BIOT	TOURNIER	Henri-Victor	Maire Le Biot
LULLIN	CRAYSTON	José	Adjoint
LULLIN	DEGENEVE	Alain	Maire Lullin
MONTRIOND	LAGRANGE	Georges	Maire
MORZINE	BERGER	Gérard	Maire
REYVROZ	CORNIER	Andrée	1er Adjoint
REYVROZ	DUPRAZ	Didier	Adjoint
SAINT JEAN D'AULPS	BOIRE-VARLET	Catherine-Sophie	Adjointe
SAINT JEAN D'AULPS	GAILLARD	Huguette	Conseillère
SEYTRoux	BOYAT	Sylvie	Conseillère
SEYTRoux	MORAND	Jean-Claude	Maire
VAILLY	NAZAIRE	Laurent	Conseiller
VAILLY	TRABICHET	Yannick	Maire
LES GETS	Absent		
LA COTE D'ARBROZ	Absent		
ORGANISME	NOM	Prénom	Fonction
DAT Conseils	TACQUARD	François	Paysagiste
AGRESTIS	AUBRY	Frédéric	BE Environnement
DDT Annecy	PARA-DESTHOMAS	Claire	Cellule Planification
DDT Annecy	FOLLEA	Bertrand	Paysagiste Conseil de l'Etat
EPODE	D'ARGENTRE	Antoine	BE Urbanisme
CCHC	GLEIZES	Lidwine	Environnement
CCHC	BAILLEUX	Jean-François	Urbanisme